

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE NOYERS-MISSY**

Séance du 8 février 2016

Réunion du Conseil Municipal en date du huit février deux mil seize à 20 heures 30, convocation en date du 02 février 2016. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Noyers-Missy, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy.

Membres présents : M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, Mme Chantal GRAINDORGE, M. Maurice ROUSSEAU, Mme Michèle FERRON, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, Mme Pascale LOBRÉAU, M. Freddy DIARD, Mme Christelle LECAPITAINE, Mme Céline GUILLEMOT, Mme Séverine MALHERBE, Mme Josiane LECUYER, M. Philippe PELLETIER, M. Frédéric DAVID, M. Jérôme RAVACHE, Mme Pascale MARIE, M. Jacques HERVIEU, Erick GALLIER, M. Christian VENGEONS.

Absents excusés :

M. Sébastien HARASSE ayant donné pouvoir à M. Jacky GODARD
Mme Delphine PIHERY ayant donné pouvoir à Mme Christelle LECAPITAINE
Mme Sandrine LAURENT ayant donné pouvoir à Mme Josiane LECUYER
Mme Sylvie MARIE ayant donné pouvoir à M. Christian VENGEONS

Absents excusés : Mme Elisabeth SCHNEIDER, M. Anthony SECOUE

Absents : M. Fabien GODET, Mme Isabelle LAMOTTE, M. Alain BILLARD.

Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES

- Sur la sollicitation de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :
 - o Personnel : création d'un poste occasionnel pour le secrétariat de mairie
 - o Dénomination d'un futur lotissement

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2016

Après avoir noté :

- L'absence du nom de M. S. HARASSE dans la composition de la commission Urbanisme, Environnement, bâtiments : délibération n° 2016-01-08.
- L'absence du nom du M. C. VENGEONS comme co-animateur de la commission budget : délibération n° 2016-01-08
- La suppression de la composition du C.C.A.S pour incompatibilité toujours dans la délibération 2016-01-08

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2016.

COMPLEMENT DESIGNATION DANS DIFFERENTES COMMISSIONS

Délibération n° 2016-02-18

- **C.C.A.S**

Monsieur le Maire rappelle que le C.C.A.S est obligatoire dans les communes de 1500 habitants et plus (art L 123-4 du code de l'action sociale et des familles). Le nombre de membres est fixé par le Conseil Municipal (art R 123-7), et est égal au maximum à 8 membres élus et en nombre égal des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention sociale, d'animation sociale ou de développement social dans la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 6 le nombre de membres élus et désigne les personnes suivantes :

Participants élus conseil	Participants hors conseil (nommés par arrêté du Maire)
M. Alain BILLARD	Mme Béatrice FORET
Mme Monique CHARLES	M. Jean LEHOUELLEUR
Mme Michèle FERRON	Mme Lucienne PIHEN
Mme Sandrine LAURENT	M. Thomas PROUX
Mme Pascale LOBREAU	M. Hubert ROBILLARD
Mme Sylvie MARIE	Mme Colette TROCME

Délibération n° 2016-02-19**- Commissions Villers Bocage Intercom**

Outre les représentants élus au Conseil Communautaire de V.B.I, le Conseil Municipal de Noyers-Missy a désigné à l'unanimité les représentants aux différentes commissions suivantes :

Développement économique, tourisme	Fabien GODET	Anthony SECOUÉ
Environnement, ordures ménagères	Maurice ROUSSEAU	Frédéric DAVID/Jacques HERVIEU
Voirie, assainissement	Louis HEURTAUX	Philippe PELLETIER
Jeunesse, sports, culture	Freddy DIARD	Elisabeth SCHNEIDER
Aménagement de l'espace, communication	Freddy DIARD	Christian VENGEONS

Délibération n° 2016-02-20**- S.D.E.C Energie**

Conformément au courrier du SDEC daté du 07 janvier 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les 2 délégués titulaires actuels des 2 communes historiques à savoir :

- Mme Elisabeth SCHNEIDER et M. Philippe PELLETIER pour Missy
- M. Freddy DIARD et M. Jacky GODARD pour Noyers-Bocage
-

COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**Délibération n° 2016-02-21**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (C.C.I.D) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, ce dernier désigne à l'unanimité les noms proposés dans la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Régine FLAGUAIS (hc)	M. Eric BOONE (hc)
M. Philippe FLAGUAIS	M. Charles POPLU
M. Thierry LE ROUILLY	M. Laurent JEHENNE
M. René MARIE	Mme Séverine LHOMMET
M. Christian CLEMENT	Mme Isabelle NAST
M. Etienne HALLARD (hc)	Mme Marie-Laure LAMARE (hc)
M. Claude ENEE	Mme Bérengère DUGARDEIN
Mme Jocelyne COLIN	Mme Lucie TAROT
Mme Christine PESQUEREL	Mme Marie-Claire MANCEL
M. Jean LEHOUELLEUR	M. Christian LEBARBENCHON
M. Teddy LESAUVAGE	M. Dominique ROBE
M. Emmanuel DE FLORIS	M. Patrick BENOIST

PERSONNEL

Délibération n° 2016-02-22

Adhésion C.N.A.S

Le Maire délégué de Missy présente la situation de la commune nouvelle au regard de l'adhésion au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale du personnel des Collectivités Territoriales). Le personnel de la mairie de Noyers-Bocage, du Syndicat Scolaire et du S.I.V.U., bénéficiaient des prestations sociales du C.N.A.S.

La Mairie de Missy n'adhérait pas au C.N.A.S. pour ses deux agents.

Le syndicat scolaire adhérait également au C.N.A.S. pour le personnel retraité.

Le Maire demande, dans une logique d'uniformisation de la protection sociale des agents de la commune nouvelle d'ajouter à la liste du personnel bénéficiaire, les deux agents de la commune historique de Missy.

Le coût de la cotisation annuelle en 2016 sera de 197,89 € par agent.

Pour ce qui concerne l'adhésion du personnel retraité, le Maire propose de poursuivre l'adhésion des agents retraités du service scolaire et demande à la commission du personnel d'étudier les incidences de l'extension à tous les agents de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au C.N.A.S. pour tous les actifs, ainsi que le maintien pour les agents retraités du service scolaire qui bénéficiaient auparavant de cette prestation.

Délibération n° 2016-02-23

Création d'un poste pour un besoin occasionnel pour les affaires scolaires

Afin de terminer l'année scolaire avec une organisation non modifiée pour les enfants fréquentant le groupe scolaire,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 disant que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi pour un besoin occasionnel d'ATSEM 1^{ère} classe, du 25 avril 2016 au 5 juillet 2016 pour le bon fonctionnement des services scolaires,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe, du 25 avril 2016 au 5 juillet 2016, pour un besoin occasionnel à raison de 24/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la création du poste,

- Charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement et à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Délibération n° 2016-02-24

Création d'un poste pour un besoin occasionnel pour le secrétariat de mairie.

Pour pallier à l'absence de deux agents administratifs pour raisons de santé, l'un à Missy pour la période du 18 Février au 09 Mai, l'autre à Noyers Bocage pour la période du 07 Mars au 13 Mai 2016, et dans le cas d'une déficience du service de remplacement du centre de gestion de la fonction Publique Territoriale du Calvados, le conseil Municipal, autorise à l'unanimité la création d'un poste de secrétariat pour un besoin occasionnel du 18 Février au 13 Mai 2016 pour un maximum de 30/35^{ème} et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement et à effectuer les démarches y afférentes.

PRESENTATION DES DIFFERENTS COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les comptes administratifs 2015 de la commune de Noyers Bocage, de la commune de Missy, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif du Cours d'Ô, du syndicat intercommunal scolaire Noyers-Missy et du transport scolaire ont été successivement présentés par Madame Josiane Lecuyer, Monsieur Louis Heurtaux et Monsieur Christian Vengeons.

Ces comptes sont présentés au Conseil en vue du débat budgétaire, ils seront votés en présence du Trésorier lors de la séance du 14 mars 2016.

COMMUNE DE NOYERS BOCAGE :**FONCTIONNEMENT :**

Recettes réalisées :	694 962.75 €
Dépenses réalisées :	642 929.58 €
Résultat de l'année	52 033.17 €

INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées :	494 801.87 €
Dépenses réalisées :	295 348.09 €
Résultat de l'année	199 453.78 €

COMMUNE DE MISSY :**FONCTIONNEMENT :**

Recettes réalisées :	262 499.38 €
Dépenses réalisées :	239 091.85 €
Résultat de l'année	23 407.53 €

INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées :	57 417.27 €
Dépenses réalisées :	72 356.95 €
Résultat de l'année	-14 939.68 €

SIVU du Cours d'Ô**EXPLOITATION :**

Recettes réalisées :	122 176.93 €
Dépenses réalisées :	61 759.19 €
Résultat de l'année	60 417.74 €

INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées :	1 880 484.75 €
Dépenses réalisées :	1 525 514.55 €
Résultat de l'année	344 970.20 €

S.I.S NOYERS MISSY**FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées :	306 868.95 €
Dépenses réalisées :	290 948.17 €
Résultat de l'année	15 920.78 €

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	1 668.35 €
Dépenses réalisées	3 719.81 €
Résultat de l'année	- 2 015.46 €

TRANSPORT SCOLAIRE**FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées :	25 043.64 €
Dépenses réalisées :	27 222.94 €
Résultat de l'année	2 179.30 €

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**Délibération n° 2016-02-25**

Suite à la fusion des 2 communes et à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement collectif du Cours d'Ô, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre le règlement d'assainissement collectif existant du SIVU

en remplaçant les expressions « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'assainissement collectif du Cours d'Ô » par « service d'assainissement collectif de Noyers-Missy » et « Monsieur le Président » par « Monsieur le Maire ».

Le Conseil approuve à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire rend compte du conseil communautaire de V.B.I du 18 Décembre 2015 au cours duquel ont été approuvés :

- Le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la qualité Environnementale du bâtiment et d'une maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment tertiaire destiné à la location-vente.
- La tarification de l'Espace numérique Entreprises
- La convention 2016 de dynamisation du commerce local avec l'union commerciale intercommunale de Villers Bocage.
- Un fonds de concours pour la réalisation de l'assainissement collectif de la commune de Le Locheur.
- La subvention 2015 de la Ferme de d'Jo.
- Les actions enfance jeunesse 2016.
- La prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- L'adhésion au service de remplacement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados.
- La désignation d'un représentant à la commission consultative paritaire du S.D.E.C.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT DU VAL D'ODON Délibération n° 2016-02-26

Après la présentation réalisée par M. Philippe PELLETIER du rapport annuel (exercice 2014) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat du Val d'Odon et après en avoir débattu, le conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

DENOMINATION D'UN FUTUR LOTISSEMENT Délibération n° 2016-02-27

Suite à la demande formulée par la SCI les Rives de l'Odon pour la dénomination d'un futur lotissement au hameau de Caligny, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de le nommer « Le Clos de Caligny ».

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

- DATES DES FUTURES REUNIONS :

Commission Budget : **Mercredi 10 Février** **17 h 30** **Noyers**

Commission Travaux : **Mercredi 17 Février** **18 h 00** **Noyers**

Présentation Zone d'Aménagement Concerté avec le cabinet SIAM Conseils : à tous les membres du Conseil Municipal :

Judi 18 Février **20 h 00** **Salle des Fêtes Noyers**

Comité de Pilotage Temps d'Activités Péri-Scolaires :

Mardi 23 Février **17 h 00** **Noyers**

Commission Animation : **Mercredi 24 Février** **18 h 00** **Missy**

Commission P.L.U MISSY : **Mercredi 24 Février** **20 h 30** **Missy**

Commission Personnel : **Mardi 01 Mars** **18 h 00** **Noyers**

Commission affaires Scolaires : **Lundi 07 Mars** **20 h 30** **Noyers**

**- RENCONTRE MAIRES/ADJOINTS DES COMMUNES DE NOYERS-MISSY/LE LOCHEUR/TOURNAY sur
ODON**

Monsieur le Maire fait part de la réunion du 29 janvier 2016 organisée entre les maires et adjoints des communes de Noyers-Missy, Le Locheur et Tournay sur Odon, au cours de laquelle a été présentée la charte de fonctionnement de la nouvelle commune Noyers-Missy et ont été évoqués les éventuels projets communs (école, assainissement, salle des fêtes...) qui pourraient être à l'origine de l'extension de notre commune nouvelle.
Le Conseil mandate le Maire pour poursuivre ce travail de prospection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Jacky GODARD**